

nent européen, des fonctionnaires exerçant dans les lieux publics une police digne d'Alger ou de Tunis, en avertissant à coups de crosse (et parfois à coups de bayonnettes,) *qu'on ne passe pas là, et qu'on ne peut rester ici.* Lors même que, dans les cas extrêmes de rébellion ou d'outrage à la paix publique, la force armée est requise de prêter main-forte au pouvoir civil, la troupe respecte encore des citoyens qui ne se respectent plus. Guidée par les officiers de paix, elle arrive à l'endroit du tumulte, se place en bataille à la vue des mutins, reçoit en silence leurs injures et même les projectiles qui leur sont lancés par des mains séditeuses. On croit voir les soldats de Dion traversant, au milieu des outrages et des violences, cette ingrate Syracuse, qu'ils avaient déjà sauvée, et que malgré elle ils sauveraient encore. Il faut que le magistrat lise aux séditeux l'acte contre les émeutes (*riot act*), leur enjoigne, d'après cet acte, de se disperser paisiblement, et leur laisse une heure entière pour rentrer sous l'empire de la loi; ce n'est qu'au bout de ce tems qu'il ordonne, si cela est indispensable, de mettre par la force un terme à la violence.

ANECDOTES.

QUAND les *Missouris* commencèrent à faire usage de la poudre à canon, ils la prirent pour de la graine, et demandèrent à celui qui leur en avait vendu pour des fourrures, comment elle croissait en Europe. Le Français leur fit croire qu'on la semait en terre, et qu'on en faisait des récoltes comme du millet. Par cette ruse il se défit de toute sa poudre, et reçut en échange des pelleteries. Les *Missouris* furent bien contents de cette découverte, et ne manquèrent pas de semer leur poudre. Ils allaient de temps en temps voir si elle levait, et avaient soin d'y mettre des gardes, pour empêcher les animaux de ravager le champ et ruiner la moisson. Ils reconnurent enfin la tromperie, et cherchèrent l'occasion de s'en venger. Elle ne tarda pas à se présenter. Un autre Français vint, quelque temps après, exposer chez eux d'autres marchandises: ils apprirent qu'il était l'associé de celui qui les avait trompés: ils dissimulèrent le tour qui leur avait été joué, et lui prêtèrent même la cabane publique, où il étala tous ses ballots. Ils y entrèrent ensuite en tumulte, et emportèrent tous les effets dont ils purent s'emparer. Le marchand se récria contre un pareil procédé: il s'en plaignit au grand chef, qui lui répondit d'un air grave, qu'il lui ferait rendre justice, mais qu'il fallait pour cela attendre la récolte de la poudre que son peuple avait semée par le conseil du marchand français.